



Transformation de matières plastiques

Z.I. de Périgny - La Rochelle
Rue Henry Le Chatelier - BP 11
17183 PERIGNY CEDEX
Tél. 05 46 30 65 85
Fax 05 46 30 65 94
www.periplast.com

GARANTIE PRODUIT DE 5 ANS

Nom du fabricant : PERIPLAST

Adresse du fabricant : 17 RUE HENRY LE CHATELIER 17180 PERIGNY

Numéro de téléphone du service client : +33 05 46 30 65 85

Site web du fabricant : <https://periplast.fr/>

Description du produit : Tubes 100% R-PVC pour le bâtiment – sanitaire/plomberie

1. Période de garantie :

Le fabricant garantit que le produit décrit ci-dessus sera exempt de tout défaut de fabrication pendant une période de **5 ans** à compter de la date d'achat par le consommateur.

2. Couverture de la garantie :

Cette garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication du produit. Si un défaut de fabrication est constaté dans les conditions normales d'utilisation du produit, nous nous engageons à fournir un produit de remplacement sans frais pour le consommateur.

3. Exclusions :

Cette garantie ne couvre pas les situations suivantes :

- Dommages causés par une mauvaise utilisation, négligence ou accident.
 - Dommages causés par une mise en œuvre non conforme au document technique unifié.
 - Réparations effectuées par une personne non autorisée par le fabricant.
 - Dommages résultant de l'utilisation du produit en dehors de ses spécifications.
 - Dommages causés par des catastrophes naturelles, comme des incendies ou des inondations.
-

4. Modalités de réclamation :

En cas de défaut, le consommateur doit contacter le service client à l'adresse ou au numéro mentionné ci-dessus, en fournissant :

- La preuve d'achat (facture ou reçu).
- Une description du problème ou du défaut constaté.
- La référence du produit et son marquage.

Le consommateur devra renvoyer le produit ou la pièce défectueuse selon les instructions du fabricant pour évaluation. Les frais de transport pour l'envoi du produit défectueux sont à la charge du consommateur.

5. Garantie de remplacement :

Si le produit est jugé défectueux, le fabricant proposera l'option suivante :

- Fourniture d'un produit neuf.

La garantie sur le produit remplacé prend effet à la date du remplacement, et non à la date d'achat initiale.

6. Droit applicable :

Cette garantie est régie par le droit sous la juridiction du tribunal de commerce de La Rochelle et ne porte pas atteinte aux droits légaux du consommateur.

7. Limitation de responsabilité :

La responsabilité du fabricant se limite au remplacement du produit défectueux conformément aux termes de cette garantie. Le fabricant ne pourra en aucun cas être tenu responsable de pertes indirectes, de dommages collatéraux ou de tout autre préjudice résultant de l'utilisation du produit.

8. Contact pour réclamation :

Service Client PERIPLAST
05 46 30 65 85
contact@periplast.com
17 rue Henry le Chatelier 17180 PERIGNY

Fait à Périgny, le 07 Avril 2025

Signature du représentant du fabricant

Nom : Damien Parenteau

Titre : Directeur Général

Signature : _____



Z.I. PERIGNY LA ROCHELLE
17185 PÉRIGNY Cedex
Tél. 05 46 30 65 85
Fax 05 46 30 65 84